



Avis à l'industrie

15 janvier 2009

DESTINATAIRES: Établissements de transformation des mollusques agréés

OBJET : Nouvelle exigences du PCCSM – Impacts des usines d'épuration des eaux usées

Le présent avis est une mise à jour de l'Avis à l'industrie affiché le 16 juillet 2008 (<http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/fispo/commun/20080716f.shtml>) concernant les améliorations prévues afin de renforcer les mesures de sécurité sanitaire des aliments dans les secteurs coquilliers adjacents aux usines d'épuration des eaux usées (UEEU). Les principales améliorations en question sont les suivantes :

- élaboration de plans de gestion propres aux secteurs dans lesquels on définit les responsabilités collectives et le processus de détection des défaillances des UEEU, de notification et de réponse rapides;
- meilleurs contrôles HACCP des transformateurs en vue de surveiller les produits concernés en cas de défaillance d'une UEEU.

Les plans de gestion devraient être mis en œuvre dans plusieurs secteurs clés du Canada d'ici le **1^{er} mars 2009*, les autres devant l'être dans l'année qui vient.

***“Les transformateurs qui s'approvisionnent dans ces secteurs devront appliquer les nouvelles mesures de contrôle HACCP”**. Des renseignements sur ces mesures se trouvent dans le Bulletin 25 du *Manuel d'inspection des installations* à l'adresse suivante :

<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/fispo/manman/fimmii/bull25f.shtml>.

Les bureaux locaux d'inspection du poisson de l'ACIA feront le suivi auprès des transformateurs pour discuter des améliorations apportées au plan HACCP du PGQ, nécessaires pour assurer la conformité des mollusques vivants aux exigences réglementaires canadiennes.

Il est important pour l'industrie et les instances fédérales, provinciales et municipales de collaborer à cet égard pour éviter qu'un produit contaminé ne soit vendu aux consommateurs et pour maintenir la réputation du Canada comme source de mollusques sains et de grande qualité.

Pour toute question ou tout commentaire concernant ce qui précède, veuillez communiquer avec le bureau d'inspection du poisson de l'ACIA de votre localité.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

original signé par

Mary Ann Green
Directrice
Division du poisson, des produits de la mer et de la production
Direction de la salubrité des produits agroalimentaires,
de la viande et des produits de la mer
Agence canadienne d'inspection des aliments